

## **Lettre ouverte à la présidence de l'UGA**

### **- Situation des doctorant·e·s et des post-doctorant·e·s -**

Monsieur le président de l'Université Grenoble Alpes,

Le contexte de la crise sanitaire que nous traversons impacte directement les activités de recherches des doctorant·e·s et post-doctorant·e·s. L'exemple le plus flagrant est l'annulation des observations et expériences de terrain et de laboratoire, mais les travaux de recherche ne pouvant se faire qu'avec une interaction importante entre chercheurs et chercheuses, c'est bien l'ensemble des (post-)doctorant·e·s qui ont dû ralentir leurs activités de recherches.

De plus, si seuls quelques mois ont pour l'instant été concernés, c'est parfois la totalité de la thèse ou du contrat post-doctoral qui est remise en cause dans le cas d'expériences nécessitant une présence et une attention régulière, mesures de terrain impossibles, prélèvements abandonnés, *etc.*, ou pour des difficultés personnelles liées au confinement. Nos contrats, et donc nos recherches, sont limitées dans le temps. Cette contrainte temporelle implique une pression forte de retour à la normale de nos activités, permettant la reprise de nos expériences, rédactions, publications dans le temps imparti et court de nos contrats.

Néanmoins, un retour précipité serait en contradiction avec les impératifs de protections sanitaires élémentaires et mettrait actuellement en danger l'ensemble du personnel des laboratoires, composantes et services de l'université, que ces personnels soient chercheurs·ses, administratifs, ménagers, technicien·ne·s, ingénieur·e·s, *etc.* Face à cette injonction contradictoire, il apparaît nécessaire de prolonger l'ensemble des contrats doctoraux et post-doctoraux en cours, nous permettant ainsi une reprise sereine et dans des conditions appropriées à la réalisation de travaux de recherche de bonne qualité.

Les annonces de la ministre Vidal au sujet des prolongations de thèse et des contrats post-doctoraux sont bien maigres sachant qu'elles ne concernent qu'une partie des contrats en cours et qu'aucun moyen budgétaire supplémentaire n'a été alloué. Malgré tout, c'est à vous, en tant que président d'Université, que revient la responsabilité de décider la prolongation des contrats doctoraux (décret du 23 avril 2009) et celle de permettre la réinscription automatique en thèse pour l'année 2020-2021. Il s'agit ici de mesures concernant l'ensemble des doctorant·e·s car nous sommes tous·tes impacté·e·s sur des durées qui dépassent parfois l'état d'urgence sanitaire.

Une fois de plus oublié·e·s par le gouvernement, les doctorant·e·s sans financement ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec souvent une diminution de leurs sources de revenus. La ministre souhaite la prolongation de leur thèse à leurs frais ; il est au contraire nécessaire de leur attribuer une aide financière d'urgence, de clarifier les vacances pour la rentrée et de mensualiser les paiements des vacances.

Les doctorats financés sont loin d'être la norme. Il est fréquent que des doctorant·e·s cumulent boulot alimentaire, thèse et vacances de recherche ou d'enseignement. Enfin, les post-doctorant·e·s sous contrats précaires sont également fortement fragilisé·e·s par la crise sanitaire et ont également besoin d'un soutien financier leur permettant de compenser cette période blanche qui met leur projet professionnel en danger. Cette situation, fondamentalement détestable, est aggravée par le flou régnant

autour de la situation des (post-)doctorant·e·s. La précarité sociale et psychologique ne peut se satisfaire de mesures ponctuelles et individuelles et doit être prise en compte par la réinscription automatique.

La communauté de l'UGA a prouvé à plusieurs reprises ces derniers mois qu'elle savait se mobiliser et agir, que ce soit par le don de matériels, sa présence humaine au centre hospitalier universitaire ou l'énergie déployée pour le maintien de l'activité pédagogique en licence et master. Les (post-)doctorant·e·s ont pris une large part dans cette mobilisation.

Nous demandons donc à l'université la reconnaissance de cette situation par les mesures suivantes :

- prolongation de l'ensemble des contrats doctoraux et post-doctoraux d'une durée de 12 mois minimum ;
- réinscription automatique et gratuite pour tous les doctorants et doctorantes, sans comité de suivi de thèse obligatoire ;
- mise en place d'une aide financière exceptionnelle envers les doctorant·e·s non financé·e·s et mensualisation des paiements de leurs vacances.

Avec la réouverture progressive des laboratoires et l'approche des concours, il devient urgent de vous positionner sur ces questions ainsi que de clarifier les procédures d'attribution des contrats doctoraux par les Écoles Doctorales. Les besoins financiers de telles revendications paraissent dérisoires face aux difficultés rencontrées par les (post-)doctorant·e·s, à l'importance de travaux de recherche de qualité et à la masse critique d'enseignant·e·s nécessaire pour une reprise des cours dans de bonnes conditions sanitaires.

Cordialement,

Des doctorant·e·s et post-doctorant·e·s de l'UGA soutenu·e·s par



#### Sources :

- Communiqué de l'ANCMSP <https://ancmsp.com/prolongation-des-theses-contrats-doctoraux-et>
- Communiqué intersyndical <https://www.snesup.fr/article/communiqu-e-intersyndical-esr>
- Courrier à la présidence de Paris 1 par les doctorant.e.s élu.e.s en CR
- Communiqué syndical <https://www.sudeducation.org/Doctorat-et-confinement.html>
- Pétition <https://www.change.org/p/le-pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique-la-recherche-scientifique-a-besoin-d-un-plan-d-urgence>